



Tél. 05 61 81 61 42
Fax 05 61 81 59 59

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCAS DU 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 03 avril à 18 heures, le Conseil d'administration du CCAS de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation en date du 20 avril 2025 adressée par Monsieur Bruno MOUYON, président.

Membres présents : MOUYON Bruno - LAURENT Mélissa - ROUCH Isabelle - LEMBROUK Véronique - RAOUL Jérôme - LAURENS Béatrice - BANQUET Anne- HENRI Rosane.

Membres absents excusés : ALIBERT Florent - DANIAU Jean-Louis avec procuration à LAURENT Mélissa - GERNIGNON Emilie.

Secrétaire de séance : RAOUL Jérôme.

Quorum : 8/11.



Ordre du jour

- Approbation du compte de gestion 2024
- Approbation du compte administratif 2024
- Vote de l'affectation du résultat du BP 2024 au BP 2025
- Vote du budget primitif 2025
- Actions 2025
- Réflexion sur l'évolution des règles d'attribution des colis
- Centenaire d'une bénéficiaire
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 18h.

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration, **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voix pour	9	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Hors la présence de Monsieur le Maire, les membres du C.C.A.S votent le compte administratif de l'exercice 2024 - Budget C.C.A.S. et arrêtent ainsi les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses : Prévu : 7 000.00 €
Réalisé : 2 539.12 €

Recettes : Prévu : 7 000.00 €
Réalisé : 7 000.00 €

Investissement :

Dépenses : Prévu : 0.00 €
Réalisé : 0.00 €

Recettes : Prévu : 0.00 €
Réalisé : 0.00 €

Résultat de l'exercice 2024 :

Investissement : 0.00 €
Fonctionnement : 4 460.88 €

Résultat global de clôture de l'exercice 2024 :

Report 2024 : - 2 323.86 €
Résultat de l'exercice 2024 : + 4 460.88 €
Résultat global : + 2 137.02 €

Voix pour	8	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procuration : DANIAU Jean-Louis à LAURENT Mélissa.

3 – AFFECTATION DE RESULTAT 2024

La Commission administrative réunie sous la présidence de Monsieur MOUYON Bruno, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 2 137.02 €

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 4 460.88 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 2 323.86 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + 2 137.02 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 0.00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H 2137.02 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 2137.02 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

Voix pour	9	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procuration : DANIAU Jean-Louis à LAURENT Mélissa.

4-BUDGET PRIMITIF 2025

Les membres de la commission communale du C.C.A.S votent et approuvent le budget primitif de l'exercice 2025.

Le budget primitif 2025 reprend les résultats de l'exercice 2024 et s'équilibre ainsi :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
Section de FONCTIONNEMENT	5637.02 €	3500.00 €
Report 2024		2137.02€
TOTAL de la section FONCTIONNEMENT	5637.02 €	5637.02 €

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Section d'INVESTISSEMENT	0 €	0 €
TOTAL de la section d'INVESTISSEMENT	0 €	0 €

TOTAL DU BUDGET	5637.02 €	5637.02 €
------------------------	------------------	------------------

Voix pour	9	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procuration : DANIAU Jean-Louis à LAURENT Mélissa.

5- ACTIONS 2025

Les actions réalisées ou envisagées sont répertoriées :

- Journée handisport / sport adapté
- Conférence parentalité
- Conférence sur les risques et intérêt du numérique / internet.
- Repas (ou autre activité) aînés / enfants
- Ouverture au public de la salle des associations / organisation d'une permanence
- Colis de Noël

6- REFLEXIONS SUR L'EVOLUTION DES REGLES D'ATTRIBUTION DES COLIS

Monsieur le vice-Président présente l'évolution des bénéficiaires du colis de Noël en 2022 (78), 2023 (83), 2024 (92) et la prévision 2025 (97).

La part du budget du CCAS allouée à cette action (2000 €) ne couvre plus le besoin.

Les différentes options discutées pour faire face à cette situation sont :

- 1. Augmenter le budget « colis » sans augmentation du budget du CCAS (part allouée aux autres actions diminuée)
- 2. Augmenter le budget « colis » avec augmentation du budget du CCAS (à demander au conseil)
- 3. Intermédiaire entre 1 et 2
- 4. Relèvement de l'âge des bénéficiaires.
- 5. Diminution coût colis
- 6. Auto-fabrication

Les orientations « 1 » (et donc « 3 ») et « 5 » sont à priori écartées. L'orientation « 2 » n'est pas écartée mais demanderait l'aval du conseil municipal et une augmentation annuelle du budget du CCAS compte-tenu de l'évolution prévues pour les années 2026 et suivantes. Les orientations « 2 », « 4 » et « 6 » seront donc débattues lors d'une prochaine réunion du CCAS en juin 2025.

7- CENTENAIRE D'UNE BENEFICIAIRE

Une bénéficiaire du CCAS aura 100 ans en juin 2025. Le CCAS propose de marquer l'évènement le lundi 2 juin avec une petite cérémonie. Un bouquet de fleurs sera offert à la bénéficiaire. L'organisation (lieu si possible en mairie et horaire) seront à définir en concertation avec la famille de la bénéficiaire).

Clôture : 20h01

Le Président,

Bruno MOUYON.



Le secrétaire de séance,

Jérôme RAOUL.

A blue ink signature of Jérôme Raoul, consisting of a stylized, cursive script.

